PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Sébastien tenue le 22 novembre 2022 à 19h35, sous la présidence du maire, Monsieur Martin Thibert et à laquelle session étaient présents les conseillers messieurs Michel Bonneville, Jonathan Bolduc-Dufour et Francis Lamarre ainsi que Madame Édith Lamoureux.

Absents: mesdames Emmanuelle Prud'homme et Lyne Morin.

Également présente: Madame Joance Martin, directrice générale et greffière-trésorière.

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Dépôt de la lettre de démission de Sylvain Duchesne
- 4. Autorisation pour affichage de poste pour le responsable à la maintenance et à la conciergerie
- 5. Levée de la séance

1. OUVERTURE

M. Martin Thibert, maire, ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous. Il mentionne que tous les élus ont reçu la convocation selon les délais prévus.

2022-11-193 Il est proposé par M. Francis Lamarre, appuyé par M. Jonathan Bolduc-Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de débuter cette assemblée à 19h35. ADOPTÉE.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-11-194 Il est proposé par Mme Edith Lamoureux, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. ADOPTÉE.

3. DÉPÔT DE LA LETTRE DE DÉMISSION DE SYLVAIN DUCHESNE

La directrice générale dépose la lettre de démission de M. Sylvain Duchesne à titre de responsable à la maintenance et à la conciergerie en date du 9 novembre 2022.

4. AUTORISATION POUR AFFICHAGE DE POSTE POUR LE RESPONSABLE À LA MAINTENANCE ET À LA CONCIERGERIE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Sébastien a besoin d'un responsable à la maintenance et à la conciergerie;

CONSIDÉRANT QU'UN affichage de poste doit être fait;

EN CONSÉQUENCE:

2022-11-195 Il est proposé par M. Francis Lamarre, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal autorise la direction générale à effectuer l'affichage du poste;

QUE deux élus soit M. Francis Lamarre ainsi que Mme Lyne Morin accompagnent la directrice générale lors des entrevues avec les candidats. ADOPTÉE.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT

Le conseil n'a reçu aucune question.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

| 2022-11-196 | L'ordre du jour | r étant épuisé | , il est pr | roposé par | Mme Edith | Lamoureux, |
|------------------------|-----------------|----------------|-------------|-------------|---------------|----------------|
| appuyé par M. Jonath | an Bolduc-Dufo | ur et résolu à | l'unanimi | té des cons | eillers prése | nts, que cette |
| assemblée soit levée à | à 19h37. ADOPT | ΓÉE. | | | | |

| Martin Thibert, | Joance Martin, |
|-----------------|---|
| Maire | Directrice générale et greffière-trésorière |